

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 juin 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBault - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : M. MASSON - M. PINON (pouvoir M. GERVAIS) - M. ALLAERT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme BERNARD (pouvoir Mlle MASLOUHI) - M. NUDANT - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme CHOUX) - M. JAPIOT - M. BRIOT - M. J.P. GUION (pouvoir M. JAPIOT)**Membres absents** : M. DANIERE - M. BAZIN**OBJET
DE LA DELIBERATION****Postes de la Police Nationale de la Fontaine d'Ouche et des Grésilles – Mise à disposition de locaux de la Ville – Conventions à passer entre la Ville et l'Etat (Direction des Services Fiscaux de la Côte d'Or)**

Monsieur Millot, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville, soucieuse de faciliter l'implication des services de la Police Nationale dans la lutte quotidienne contre la délinquance, met à la disposition de la Direction Départementale de la Sécurité Publique plusieurs bâtiments.

L'implantation des postes de police des quartiers de la Fontaine d'Ouche et des Grésilles n'a, cependant, jamais fait l'objet d'une convention de mise à disposition.

Afin de remédier à cette situation et après concertation sur les modalités, un projet de convention a été élaboré pour chaque poste de police, le poste des Grésilles faisant partie du domaine public de la Ville alors que celui du quartier de la Fontaine d'Ouche, installé au sein d'une copropriété, relève de son domaine privé.

Dans les deux cas, il est proposé qu'en contrepartie de la gratuité de la mise à disposition des locaux par la Ville, la Direction Départementale de la Sécurité Publique assure un service de sécurité de proximité, notamment en termes de dépôts de plaintes, conformément à l'attente des habitants et aux orientations du Contrat Local de Sécurité ; de plus, ce service assumerait les charges afférentes aux locaux telles que les dépenses concernant l'abonnement et les consommations d'eau, d'électricité et de chauffage ; il aurait également la charge des réparations locatives.

La mise à disposition serait consentie, dans un premier temps, jusqu'au 31 décembre 2008. Au-delà de cette date, elle serait renouvelable d'année en année sauf, au choix de l'une ou l'autre des parties, de la faire cesser à l'échéance.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver les projets de conventions concernant les postes de police de la Fontaine d'Ouche et des Grésilles, à intervenir entre la Ville et l'Etat, annexés au présent rapport et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;

- m'autoriser à signer les conventions définitives.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT